

des Aidants

«Les mesures d'accompagnement proposées aux Aidants»

6 octobre 2020



Sommaire

La Journée Nationale des Aidants portée par le collectif Je t'aide, a pour double objectif de reconnaitre les millions de personnes qui accompagnent au quotidien un proche et valoriser les acteurs du soutien des aidants.

De plus en plus nombreux, les 11 millions d'Aidants peuvent être des femmes, des hommes, retraités ou actifs, qui aident un conjoint, un parent ou un proche en situation de handicap.

Comment faire si demain je deviens Aidant? Où me renseigner et qui peut m'aider?

C'est dans cette perspective que Nexecur a souhaité créer ce guide des Aidants, en partageant quelques informations clés et en proposant un soutien en tant que partenaire pour un quotidien plus serein.

Être Aidant : un quotidien à part entière



Être Aidant : des solutions



Le saviez-vous?





Si je deviens Aidant demain, que dois-je faire ?

Vous pouvez en parler autour de vous : à votre entourage et à votre proche lui-même dans un ler temps, puis aux professionnels dans un 2nd temps. Vous aurez, selon le besoin, un panel de professionnels disponibles et à votre écoute pour faciliter et organiser votre quotidien (aide à domicile, repas, ménage...), pour vous soutenir (aide financières*, mesures de protection juridiques* ou psychologiques) ou pour mettre en place des soins adaptés (médecin traitant, spécialistes, infirmières à domicile...).

Si votre proche refuse toute aide proposée, vous pouvez demander conseil auprès de votre CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination, guichet d'accueil de proximité pour les personnes âgées et leurs proches) ou auprès d'un professionnel (médecin, infirmière, association...) pour envisager une solution.



Pensez à vous préserver : les moments de calme sont importants pour entretenir une relation de qualité, aménagez vous du temps. Vous pouvez partager vos missions d'aidant : par exemple, vous pouvez tout à fait transmettre les démarches administratives à une autre personne de votre entourage.

A quels moments se faire accompagner par des professionnels?

Des signaux peuvent vous alerter : un changement brutal dans les habitudes de vie de votre proche, des symptômes qui apparaissent, vous sentez que vous avez de plus en plus d'actes de la vie quotidienne à réaliser pour le compte de votre proche. Le risque d'épuisement physique et psychologique est grand et est souvent sous-estimé. Il est important et parfois vital de se préserver du temps pour soi, d'autant plus que l'on est aidant. Savez-vous que la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) instaure le droit au répit pour les Aidants ? Connaissez-vous le congé de proche Aidant , permettant de cesser son activité professionnelle, sur quelques mois? Des structures existent pour vous écouter, vous quider et vous informer en fonction de vos besoins (le CLIC de votre département, le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales), des associations d'Aidants. service téléphonique Allo Aidants, le café des Aidants, les professionnels du monde social et médical, l'hébergement temporaire,...).



N'hésitez pas à demander de l'aide. Grâce à ses dispositifs, vous serez plus disponible et détendu(e) pour accompagner votre proche.

La personne aidée n'accepte pas les solutions que je lui propose : comment faire ?

En fonction du diagnostic établit par le médecin et du type d'organisation qui a été proposé à votre proche, s'il refuse toute aide, vous pouvez demander conseil à votre CLIC ou à un professionnel de confiance (médecin traitant, association). Sachez que de nombreuses solutions existent en fonction des cas, des mesures de protection* peuvent être mises en place ou des solutions d'hébergement adaptées peuvent être une possibilité pour sécuriser votre proche.

* Plus de détails sur la page 11-12 « Le saviez-vous ? »

Quel est le rôle de la téléassistance?

La téléassistance, un partenaire pour un quotidien plus serein

La téléassistance est un service à distance qui veille 24/24 sur vos parents ou vos proches. Vous pouvez être serein, il y a toujours un chargé d'écoute qui accompagne votre proche en cas de problème. Vous êtes désigné(e) au contrat de téléassistance dans la rubrique Aidant ? En cas d'alerte, nous pourrons vous prévenir pour vérifier si tout va bien chez votre proche. Nous serons également amené à vous tenir informé(e) des suites d'une alerte, si par exemple les services de secours sont intervenus.



Au-delà de sa sécurité, nous avons à cœur le bien-être de de votre proche : tous les ans, nous lui souhaitons son anniversaire ! En cas de canicule ou de crise sanitaire telle que celle du Covid 19, nous lui indiquons les mesures de prévention à mettre en place et le sensibilisons sur les gestes à adopter.

Le rôle d'Aidant peut parfois être épuisant, éprouvant et entraine dans certains cas un sentiment de fatigue physique et mentale. La téléassistance est un moyen simple et peu couteux qui vous permettra d'être plus tranquille lorsque vous partez au travail ou en vacances.





l'ai détecté chez mon proche des signes alarmants : perte d'autonomie, difficulté d'accepter de l'aide, état de santé qui se détériore...

Accepter d'être soutenu(e) par des professionnels pour les actes de la vie quotidienne vous permettra d'être moins fatiqué(e) et d'avoir plus de temps pour passer des moments de complicité de plus grande qualité. Les professionnels : infirmier, aide-soignant, aide à domicile, auxiliaire de vie... sont formés et apprécieront l'évolution de l'état de votre proche. Ils connaissent les dispositifs d'aide et d'adaptation du logement par exemple.

Souvent, quand on perd en autonomie, certains gestes ou situations sont plus faciles à accepter venant d'un professionnel extérieur.

Mon proche est souvent seul, ne sort plus : je souhaiterais qu'il ait une conversation régulière extérieure

Les situations de solitude sont fréquentes lorsqu'il y a une perte d'autonomie. Il est important, pour les personnes âgées comme pour leurs aidants, de maintenir ou développer le lien social. Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, des clubs pour les seniors sont proposés par les CCAS. Pour les personnes encore mobiles, il peut être intéressant d'avoir un animal de compagnie. Les RDV chez le coiffeur ou chez l'esthéticienne sont également des bons moyens de garder le contact avec le monde extérieur.

Qui pourrait m'orienter sur les dispositifs d'accompagnement de mon proche?

Avant d'entamer des démarches, il est toujours intéressant de se renseigner auprès du CLIC de votre commune ou du CCAS (à défaut votre mairie) pour disposer du panel d'aides proposées sur votre territoire.

CLIC : dédiés aux personnes âgées, les CLIC conseillent, informent et orientent sur les prestations et dispositifs d'accompagnement.

CCAS: cet établissement public peut vous aider à constituer les dossiers de demandes d'aide sociale ou médicale et disposent de la liste des professionnels proches de votre domicile, susceptibles de vous accompagner. S'il n'y a pas de CCAS dans votre commune, la mairie peut directement vous renseigner.



La téléassistance peut vous proposer, en option, de contacter toutes les semaines votre proche pour prendre de ses nouvelles, sous un angle convivial. Si vous le souhaitez, nous oouvons vous faire un résumé succinct par e-mail de cette conversation. Vous êtes intéressé par cette option :

contactez-nous (09 69 322 222 + appel.entrant@nexecur.fr).



Les aides financières

Votre proche souhaite rester le plus longtemps possible chez lui, avec la mise en place de dispositifs qui lui permettront de rester autonome. Vous vous dites que sa retraite ne permettra pas de couvrir l'ensemble des frais qui seront occasionnés pour ce maintien à domicile. Plusieurs aides financières* sont proposées par les conseils départementaux et les collectivités territoriales, pour couvrir les frais de santé, l'aménagement du domicile, les aides à la vie quotidienne... Rapprochez-vous de ses organismes pour connaître vos droits!



Sachez que nos solutions de téléassistance sont éligibles au crédit d'impôt*!

Les solutions Aidants : se faire aider

Il est tellement éprouvant physiquement et psychologiquement de s'occuper d'un proche en situation de dépendance qu'il arrive que certains Aidants oublient de s'occuper de leur propre santé.

Ménagez-vous des instants de répit (vacances, week-end...) : certains EPHAD proposent des solutions d'accueil de jour et/ou de nuit, un hébergement temporaire.

Si vous êtes encore en activité, vous pouvez également bénéficier du congé de proche aidant en faisant la demande auprès de votre employeur (accessible sous conditions: ancienneté, lien avec le proche aidé, lieu de résidence). Depuis 2016, la loi a élargit les aides à destination des aidants en instaurant un droit au répit, permettant de financer un relai à domicile ou un accueil temporaire dans une structure, pour

que vous puissiez prendre un peu de temps pour vous (soumis à conditions - se renseigner auprès de votre Conseil Départemental).

De nombreuses associations sont aussi présentes pour échanger sur votre vécu, sur votre quotidien, pour évacuer le stress de la charge d'Aidant (par exemple l'association française des Aidants propose le café des aidants, pour partager votre histoire avec d'autres Aidants, dans un cadre convivial). Les CLIC organisent régulièrement des rencontres pour échanger sur les difficultés rencontrées et s'informer sur les solutions proposées.



Si votre proche avait un appareil de téléassistance Nexecur à domicile avant d'entrer dans une structure d'accueil, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment. Envoyez-nous, par e-mail ou courrier, la date souhaitée de résiliation : nous vous enverrons un bordereau de retour pour nous envoyer le matériel et nous procéderons à la résiliation.

A quel moment envisager l'hébergement en maison de retraite ?

Lorsque la sécurité de votre proche n'est plus garantie à son domicile malgré les dispositifs mis en place, il est bon d'envisager un hébergement dans une structure adaptée. Plusieurs choix peuvent s'offrir à vous :

> les logements indépendants proposant des services communs : les résidences autonomie (logements indépendants aménagés et sécurisés avec lieux et services communs, pour les repas et activités), l'habitat intergénérationnel (ensemble de logements qui réunit plusieurs générations). > les établissements médicalisés : des unités de soins longue durée (structure hospitalière s'adressant aux personnes très dépendantes ayant besoin d'une surveillance médicale constante), l'EPHAD (pour les personnes vulnérables ayant besoin d'aide et de soins au quotidien), sont des exemples de logements pouvant être proposés sur votre territoire.



La formule Aidant de Nexecur Assistance peut vous aider dans votre quotidien. Vous pouvez consulter en temps réel sur une application si votre proche s'est bien levé, si la porte est ouverte ou fermée. Elle vous permet également de connaitre la température intérieure et extérieure, et suivre s'il y a eu un déclenchement de la téléassistance.



Le saviez-vous?

Vous pouvez bénéficier d'aides financières, juridiques et fiscales pour vous accompagner au quotidien.

Ces aides sont soumises à conditions : renseignez-vous auprès des organismes pour connaître leurs conditions d'éligibilité.

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Elle est versée par le département et s'adresse aux personnes de + 60 ans en perte d'autonomie (de GIR 1 à 4). Elle peut financer les frais d'un maintien à domicile ou le coût d'un hébergement en établissement.

La PCH (la Prestation de Compensation du Handicap)

Elle est versée par le département et prend en charge tout ou partie des dépenses liées au handicap (aides humaines, techniques, aménagement du logement...)

L'ANAH

Des travaux d'adaptation du logement pour le rendre plus sécurisant lorsqu'on vieillit sont parfois nécessaires (pose de volets roulants, éclairage automatisé, siège de douche, revêtement de sol antidérapant...). L'ANAH aide les propriétaires et notamment les personnes âgées à réaliser ces travaux d'adaptation pour continuer à vivre chez soi le plus longtemps possible.

Caisses de retraite et Complémentaires Santé

Elles peuvent proposer certaines aides, comme le financement d'heures d'aide à domicile, l'aménagement du domicile pour éviter les chutes (barres d'appui, sol antidérapant...), un soutien suite à une hospitalisation...

Des aides au logement

Elles peuvent être accordées par votre CAF, que l'on vive au domicile ou en établissement.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou du conseil départemental!

Certains territoires accordent des aides destinées à faire face à des dépenses exceptionnelles, en fonction de la situation du demandeur et des difficultés rencontrées.



Mesures de protection juridique :

Si votre proche n'est plus en capacité de défendre ses intérêts ou d'accomplir ses démarches administratives, des solutions existent pour le protéger contre un éventuel abus de faiblesse. La curatelle et la tutelle permettent d'être assisté et conseillé dans la réalisation de certains actes. Plusieurs niveaux existent en fonction du degré d'autonomie. Renseignez-vous sur les mesures proposées sur le site du service public www.service-public.fr

Vous aurez accès aux fiches pratiques explicatives sur les mesures de protection juridique qui existent.

Les aides fiscales

Le recours à une aide à domicile, un service d'aide pour les actes de la vie quotidienne et/ou la téléassistance sont éligibles à la réduction ou crédit d'impôt.



Zoom téléassistance :

- Le souscripteur du contrat est l'utilisateur de la téléassistance ? Il peut bénéficier d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50 % des sommes dépensées au titre de la téléassistance

- Vous êtes souscripteur du contrat de téléasssistance pour votre parent ? Vous pouvez bénéficier de la réduction ou du crédit d'impôt si votre parent est bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Dans tous les cas, renseignez-vous auprès de votre organisme fiscal.

NEXECUR ASSISTANCE - Siège social : 13, rue de Belle lle 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € SIREN 516 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - SAP 515 260 792 - Adresse commercial : ZA Saint-Eloi, 85 000 Mouilleron Le Captif